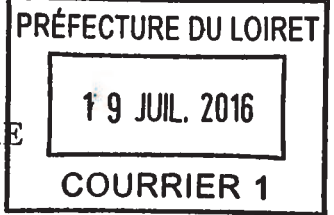




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 7 juillet 2016**



51/16

*Date d'affichage : 12 juillet 2016*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

L'An Deux Mille seize, le 7 juillet 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 30 juin 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de  
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,  
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, M.  
Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Claire MINIERE

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, Mme Marie-Laure LABBE

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à  
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS,  
Mme Elysaabeth CATOIRE à Mme Anne GABORIT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de  
PÉLICHY, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre  
HENRY

**ABSENT EXCUSE** : M. Bernard GILBERT

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : Résiliation du marché CC12005 relatif à la fourniture de chaleur par énergie  
renouvelable de l'ensemble des installations du complexe aquatique

La société SOLOGNE BIOGAZ est titulaire du marché de fourniture de chaleur par énergie  
renouvelable de l'ensemble des installations du complexe aquatique.

Ce marché a été notifié le 11 mars 2013 et a connu un début d'exécution à l'ouverture du complexe, le  
29 juillet 2014. Sa durée initiale était de 15 ans.

Depuis l'ouverture du complexe, il est constaté très régulièrement, des manquements de débit, de  
pression et de température et beaucoup de difficultés à maintenir nos bassins à température  
d'exploitation normale.

Malgré de nombreux courriers, avertissements et application de pénalités, la situation n'est toujours  
pas pérenne et il a été constaté d'autres ruptures de fourniture de chaleur de 8 avril au 3 mai et depuis  
le 26 mai 2016.

De ce fait, nous souhaitons prononcer la résiliation de ce marché, pour faute du titulaire, conformément à l'article 32.1 c) du CCAG FCS, et ce à compter du mois de juillet 2016.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à la résiliation du marché précité, et de signer tout document afférent.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 13 juillet 2016

